

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 7 octobre 2025 à 9h30
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102**

Membres présents :

Membres de droit : Shah Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

Membres élus : Céline Million, Gérard-Pascal Piau, Géraldine Saint Surin, Bruno Serio.

Invités : Virginie Durand, Nathalie Jonglez de Ligne, Hélène Aldeano, Arvind Kumar.

Procurations : Philippe Forster et Laurent Gallimard donnent procuration à Géraldine Saint Surin. Olivier Polit et Pascal Pradeau donnent procuration à Céline Million. Badr Eddine Ratni et Khanh Hung Tran donnent procuration à Gérard-Pascal Piau. Amanda Martinez-Gil donne procuration à Bruno Serio.

1- Informations de la direction

- Concernant les finances et le budget, l'université a eu un sous-financement de la part de l'état au niveau de la masse salariale, les mesures Guerini n'ont pas été compensées en totalité.
- Au vu du déficit budgétaire, l'université a réussi à négocier que le PREF, imposé par le rectorat, passe de 3 ans à 5 ans pour restaurer un équilibre financier (fond de roulement, trésorerie et ratio Dizambourg qui correspond aux charges de personnel sur les encaissements).
- Toutes les composantes devront continuer à faire des efforts financiers.
- Concernant la campagne emploi, il est acté un gel de poste pour les enseignants chercheurs sur 2 ans. Il n'est pas certain de pouvoir remplacer les départs par les ATERs. L'UFR SITEC sera probablement impactée par cette mesure car un enseignant partira normalement à la retraite fin août 2026. Il faudra négocier le poste, en argumentant qu'il s'agit du seul poste en section 61 et que les formations en dépendent.
- La campagne emploi des BIATSS sera préservée comme l'avait défendu la présidence lors de sa campagne électorale.
- Des efforts doivent être faits sur le fonctionnement et les méthodes pour y arriver ont été proposées, avec des mots-clés lancés, tels que : politique achats, guide achats (limiter les dépenses et bien définir les besoins), meilleure maîtrise des marchés publics.
- Enfin le taux de prélèvement qui était passé de 15 à 25% en janvier ne changera pas, excepté pour les contrats de recherche qui sera de 20% ou autres taux spécifiques.
- Les M3C sont en cours d'élaboration, à priori peu de changement avec celles qui existent actuellement. En revanche, 2 questions se posent aujourd'hui, à savoir le maintien du contrôle d'assiduité et une possibilité de congés menstruelles pour les femmes.
- Un retour sur la maquette de Licence a été fait. La maquette avec un volume horaire de 1645h n'est pas acceptée par la vice-présidence CFVU. Il faudra donc diminuer le volume horaire pour passer à 1600h. Une autre version à 1601h avait été élaborée et sera remontée, cela ne devrait pas poser de problème. Toutes les composantes sont tenues de respecter le critère : 1600h pour les STS et 1500h pour les non-STs.

➤ Un retour sur la maquette de Master est prévu la semaine prochaine, un volume horaire de 860h a été remonté, et cela ne sera certainement pas accepté. Il faudra redescendre à 804h comme initialement demandé pour les Masters en apprentissage.

➤ Concernant les finances, il faut arrêter d'avancer les frais, comme demandé par l'agence comptable.

➤ Pour les chercheurs, il y a désormais des CPF pour le dépôt et pilotage de projets. Il faudra qu'il y ait au moins 12 mois de recrutement de personnel (doctorant, post doc, ...) et que le financement du projet soit supérieur à 60 000 €.

2- Compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2025 : vote

Aucune modification n'a été demandée par les membres du conseil.

Vote : 11 pour

3. Capacités d'accueil des formations pour la rentrée 2026 : vote

La direction souhaite augmenter la capacité en L1SPI.

- *Licence 1 mention Sciences pour l'ingénieur :*

36 en capacité totale, au lieu de 30 actuellement. La capacité proposée sur Parcoursup sera donc de 30 (au lieu de 24)

- *Cursus master Ingénierie Aéronautique, Transport et Energétique 1^{ère} année :*

24 en capacité totale, 24 en capacité proposée sur Parcoursup.

- *Licence 3 mention Sciences pour l'ingénieur :*

36 en capacité totale, 12 en capacité proposée sur eCandidat.

Pour la L3, le directeur de l'UFR SITEC envisage de procéder également à un recrutement via Campus France.

Les capacités de Master 1 et 2, SPI et MDL resteront les mêmes qu'en 2025-2026.

Vote : 11 pour.

4- Retour sur les demandes d'investissement et de fonctionnement pour le BI 2026

Suite aux recensements des besoins, le directeur de l'UFR SITEC rappelle et énumère les demandes d'investissement et de fonctionnement de chaque filière. Le fichier a été envoyé à tous les membres du conseil lors de la convocation. Le montant total remonté par les responsables de formations est de 264 900 € (99 100 € en Investissement et 165 800 € en Fonctionnement)

5- Présentation du Budget Initial 2026 de l'UFR SITEC : vote

Contrairement aux années précédentes, cette année, les UFR n'auront plus la gestion des ressources propres et c'est l'université qui attribue à chaque composante un montant plafond des Autorisation d'Engagement. Le montant plafond attribué à l'UFR SITEC pour 2026 a été fixé à 270 000 €.

Dès réception de cette communication (en date du 4/10, soit 3 jours avant la tenue de ce CUFR), le directeur de l'UFR SITEC a immédiatement contacté les VP CA et Finances afin d'en discuter avant cette séance, notamment pour identifier les besoins que ce montant plafond est censé couvrir et comment procéder pour que le Conseil puisse valider le budget :

- Le montant plafond est net des charges dues à l'université (heures FA/FC, contributions DALOE, DRI et SCD, frais de gestion à hauteur de 25% des Ressources Propres) et est censé couvrir toute dépense de fonctionnement et d'équipement ainsi que la masse salariale.
 - Suite au départ de Michel Kieffer, la masse salariale devrait être autour de 70 000 € (1 BIATSS du Service Relation Entreprise / FIPMECA et 1 MAST à Saint-Cloud). La gestion en interne des Ressources Propres a jusqu'ici permis à l'UFR de prendre en charge le salaire de la BIATSS. Jusqu'à présent, l'UFR SITEC disposait de ressources propres suffisantes qui permettaient la prise en charge du salaire du poste BIATSS, mais avec le montant plafond proposé pour 2026 ce n'est plus le cas. Le Directeur avait fait savoir aux VP déjà lors du dialogue annuel que l'UFR souhaite que ce soit l'université à prendre en charge ce salaire en cohérence avec la politique volontariste d'emploi des BIATSS menée par la présidence. La demande a donc été faite que le montant plafond de l'UFR n'ait pas à couvrir le salaire du poste BIATSS mais seulement celui du MAST.

- Le montant plafond de 270 000 €, ne permet non plus de soutenir les charges de la FIPMéca, ouverte à perte cette année avec seulement 4 candidats pour ne pas risquer la fermeture définitive. En fait, le montant de la reprogrammation (environ 150 000 €) prévu à cet effet lors du BR 2025, ne sera pas reversé par l'université à l'UFR SITEC. Le Directeur de l'UFR a ainsi demandé à la Présidence de prendre en charge aussi la FIPMéca pour l'année 2026. A cet effet, l'UFR doit faire remonter un chiffrage le plus précis des dépenses prévues dans le cadre de cette formation.
- Avec l'aide du responsable financier, la Direction de l'UFR a proposé et préparé le budget pour le BI 2026 selon deux méthodes : l'ancienne méthode comportant les ressources propres et leur répartition dans les différentes positions de dépense, et la nouvelle méthode basée sur le montant plafond des AE autorisées par l'université. Les fichiers ont été envoyés à tous les membres du conseil le jour même du Conseil. Le directeur de l'UFR SITEC présente et détaille les 2 propositions pour le BI 2026. Avec les nouvelles mesures annoncées (salaire BIATSS et dépenses FIPMECA prises en charge par UPN) et l'enveloppe plafond de 270 000 €, le budget de l'UFR SITEC résulte moins déficitaire qu'avec l'ancienne version. Avec cette méthode de budget plafond autorisé par l'université, la Direction de l'UFR ainsi que les VP ne voient pas l'intérêt de faire voter le budget comme ça se faisait auparavant pour gérer nos ressources propres. Un vote en début d'année est suffisant sur la répartition interne à la composante du plafond d'AE. Le vote du budget initialement prévu est donc finalement annulé.

Lors de la discussion avec les VP, le directeur de l'UFR a fait remarquer aux VP que le nombre d'apprentis diminuait et qu'il s'interrogeait sur le financement des formations et surtout comment les soutenir dans le cas où il n'y aurait plus d'apprentis : les VP n'ont pas su lui répondre.

A la demande de la direction, les VP CA et VP Finances participeront au prochain conseil de l'UFR SITEC qui se tiendra le mardi 18 novembre 2025, l'occasion de répondre aux questions des uns et des autres.

Vote : pas de vote

6- Section et profils des ATER : vote

Quatre profils de poste sont soumis au vote : sections 19, 26, 60 et 62.
Les profils de poste détaillés ont été envoyés aux membres du conseil.

Vote : 11 pour

7- Responsables pédagogiques du Master Métiers du Livre & l'édition

Il manquait le nom du responsable du master du livre et de l'édition qui est Cécile Barth-Rabot.

Vote : 11 pour

8- Liste des vacataires à habiliter : vote

Une liste des vacataires est présentée et soumise au vote du conseil.

Vote : 11 pour

11- Questions diverses

➤ Un élu a remonté la demande d'une enseignante, qui souhaite savoir comment donner l'accès à une salle pour des étudiants de licence qui souhaiteraient travailler en dehors des cours.

La direction répond que les étudiants doivent se mettre en relation avec leur responsable de formation pour ce type de demandes. De plus, il faut savoir que désormais l'accès à la plupart des salles se fait par un badge et que les étudiants ne sont pas autorisés à y accéder en dehors des cours pour ne pas manger dans les salles et y laisser des détritus. La Direction rappelle qu'il y a de l'espace à la bibliothèque pour travailler.

Fin de la séance à 12h.